

DECISION DU PRESIDENT.CA 112-2020

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers ;
Vu la délibération CA003-2020 du 17 février 2020 relative à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;
Vu la délibération CA015-2020 du 12 mars 2020 portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président ;
Vu l'arrêté n° 2020-059 du 6 juillet 2020 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier HUISMAN.

Objet de la décision Demande d'adhésion de la Direction de la Formation Continue

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

1. d'approuver l'adhésion à EUCEN – European University Continuing Education Network ;

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

Par délégation et pour signature,
Le Directeur Général des Services
Olivier HUISMAN

Signé le 29 septembre 2020

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Mise en ligne le : 2 octobre 2020



european university
continuing education network

To: **Université d'Angers**
SERVICE FACTURIER
40, rue de Rennes
BP 73532
49 035 Angers Cedex 01

DEBIT NOTE

Number: SM20052	Reference: FR-UANGER
Date: 15 January 2020	Registration: BE451.133.241
Due date: 20 March 2020	VAT: Not applicable

Description	
Membership fee to eucen. Period January - December 2020.	600
TOTAL in EUR	600

Payment details

Account 340-1508497-88 | IBAN **BE56 3401 5084 9788** | BIC BBRUBEBB
ING Agence Louvain-La-Neuve (BE) | *All bank charges must be borne by the sender*

Balmes 132-134
08008 Barcelona - Spain

T. +34 935 421 825
F. +34 935 422 975

www.eucen.eu
finance@eucen.eu

*projects
conferences
networking
resources
publications*

